Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 089-218900249-20261008-2026_DRJH164-AR

AUXERRE

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-164

--

PORTANT DELEGATION DE FONCTION D'OFFICIER D'ETAT CIVIL A PHILIPPE GHERARDI

Le Maire de la Ville d'Auxerre,

Vu l'article L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de Monsieur Nouredine CHTEBA et Madame Hanan JABAFI

Considérant que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal,

Considérant l'empêchement de tous les adjoints au Maire,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : Les fonctions d'Officier d'État Civil sont déléguées à Monsieur Philippe GHERARDI, Conseiller municipal de la Ville d'Auxerre (Yonne) par application et dans les conditions de l'article L.2122.18 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales pour la célébration du mariage de :

Madame Hanan JABAFI

et de Monsieur Nouredine CHTEBA

qui aura lieu le samedi 14 novembre 2026 à 14 heures 30

Le Maire,

Signé électroniquement par : Mathieu DEBAIN
Date de signature : 08/10/2026
Qualité : Maire

Mathieu DEBAIN